



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

OBJET :
Révision des tarifs
de location de
salles

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, C. BOURON, S. PINTO, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, P. BORNAND, M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN

Monsieur S. BOYER a été désigné secrétaire

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Salle Polyvalente

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE :

- d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous, applicables au **1er mai 2023**

DÉSIGNATION	NOUVEAUX TARIFS
SALLE POLYVALENTE Claude Daragon	
La journée	
Habitants de Pecqueuse	504
Organismes privés extérieurs hors week-end	265
Extérieurs	811
La ½ journée	
Habitants de Pecqueuse	318
Extérieurs	451
Forfait Week-end	
Habitants de Pecqueuse	747
Extérieurs	1214
Location de la vaisselle	
Habitants de Pecqueuse	138
Extérieurs	201
Ménage	270
Tournage de films salle + extérieurs par 24 heures	1060
Spectacle de moins de 3 heures avec billetterie	318
Spectacle de plus de 3 heures avec billetterie	530
Location avec matériel son et lumière non dynamique	
Habitants de Pecqueuse	159
Extérieurs	217
Location avec matériel son et lumière dynamique conditionné à ingénieur du son	
	265
Pack concert conditionné à ingénieur du son	424
SALLE COMMUNALE	
La journée	
Habitants de Pecqueuse	260
Extérieurs	551
La ½ journée	
Habitants de Pecqueuse	148
Extérieurs	323

prorata du remboursement de l'acompte en fonction de la date d'annulation : supérieur à 2 mois 100 %, entre 1 et 2 mois 75 %, entre 15 jours et 30 jours 50 %, moins de 15 jours 0 %

Caution : 1060 €



- D'autoriser le Maire à établir un forfait financier dans le cadre d'une location longue durée établie par convention

 Le Maire

Jean-Marc DELAÎTRE